

ABONNEMENTS.

Un mois. 4 fr.
Trois mois. 11 »
Par la poste. 15 »
Un No. 20
Les abonnements commencent à toutes les époques.

LE POLITIQUE, JOURNAL DE LIÈGE.

ANNONCES.

2 centimes par ligne

ON S'ABONNE

au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, N° 622, et chez Messieurs les Directeurs des Postes.

ALLEMAGNE. — Francfort, 28 juin.

On écrit de Milan le 18 juin : Tout est en mouvement dans notre ville à l'approche du couronnement de S. M. l'empereur, qui doit paraître ici avec tout l'éclat des Césars. On a fait choix du costume espagnol et de tous ses accessoires. La voiture de cérémonie de L. M. sera traînée par six chevaux blancs, dont le harnais et les housses de velours brodées en or sont estimés à 20,000 florins.

FRANCE. — Paris le 1er juillet.

On lit dans le Moniteur : Le gouvernement du roi, veillant aux intérêts de la marine marchande, saisit toutes les occasions d'assurer aux navires français l'exemption des taxes de navigation dans les ports étrangers où ils relâchent par force majeure. Un arrangement de cette nature était surtout désirable avec la Sardaigne. Il vient d'être conclu. Des déclarations échangées, le 12 de ce mois, entre M. l'ambassadeur de Sardaigne et M. le président du conseil, ministre des affaires étrangères, assurent, à dater du 1er septembre prochain, une immunité réciproque et complète de tout droit de navigation aux navires des deux nations qui, entrés en relâche réellement forcée dans les ports respectifs, ne s'y livreront à aucune opération du commerce, et n'y prolongeront pas leur séjour au-delà du temps nécessaire.

Un nouveau tarif de douanes, qui double les droits d'entrée pour la majeure partie des produits étrangers, a été promulgué à Batavia le 28 septembre 1837, et mis à exécution dès le 16 octobre suivant. Le gouvernement du roi, informé de ce fait, s'est empressé de réclamer contre l'application de ce tarif aux navires français expédiés d'Europe avant l'époque où il avait pu y être connu. Les considérations d'équité et de réciprocité invoquées dans cette circonstance n'ont pas été méconnues par le cabinet de La Haye, et il a donné à l'administration des Indes hollandaises l'ordre de faire restituer aux intéressés la différence entre les anciens et les nouveaux droits perçus sur les marchandises expédiées d'Europe pour Java, avant le 15 mars 1838.

La chambre des pairs a entendu le rapport de M. le baron Feutrier, sur de nombreuses pétitions couvertes de milliers de signatures, et toutes dirigées contre le dernier traité conclu avec la république d'Haïti. Les anciens colons voudraient que le gouvernement se rendit garant de l'indemnité stipulée en leur faveur. M. Monnier, en repoussant une sorte de caution qui ne saurait être légalement réclamée, demandait que les pétitions fussent renvoyées au conseil des ministres, afin que l'on s'occupât, dans l'intervalle des sessions, du sort si digne d'intérêt des anciens colons de St-Domingue.

M. de Noé regardait la garantie du gouvernement comme une justice, d'après l'initiative qu'il a prise en cette matière sans même consulter les colons. La chambre, conformément aux conclusions de la commission, a passé à l'ordre du jour sur la question de garantie; mais elle a renvoyé au ministre des finances la partie des réclamations concernant la répartition de l'indemnité, réduite par le traité du 12 février dernier.

Les chemins de fer des mines de Fins et de Montef-aux-Moines à la rivière d'Allier ont été votés sans discussion, et le canal d'irrigation d'Aix et de Marseille, accepté à la suite de courts débats entre M. de Gérando et M. Charles Dupin.

FEUILLETON.

LA CHARITÉ, S'IL VOUS PLAIT.

Qui donne aux pauvres prête à Dieu. Victor Hugo.

Un effroyable malheur est arrivé vendredi 22 juin à la houillère de la Vieille-Espérance. Ne soyez point surpris si la frivole critique, qui met d'ordinaire tant d'importance à ces bagatelles qu'on nomme littérature et art, suspend aujourd'hui ses grands coups de plume dans la lice hebdomadaire qu'elle s'est tracée au bas de ce journal. Nous ne saurions passer auprès d'une aussi grande infortune du peuple sans dire ce qu'elle nous a laissé sur le cœur. C'est que, ce vendredi-là, au moment où le jour allait disparaître, plus de soixante-dix mineurs se sont enfoncés dans les ténèbres des entrailles de la terre, nuit affreuse d'un tombeau toujours ouvert pour eux, et que, peu d'heures après, dix au plus sont remontés à la lumière du jour. C'était leur tour de travailler; c'était leur tour de mourir. Peut-être, parmi les pauvres ouvriers de tout âge qui entrèrent ce jour-là dans le cuffat, ce pourvoyeur du feu grisou, s'en est-il trouvé qui regardèrent le ciel et les collines de la Meuse pour la dernière fois, et respirèrent à pleins yeux, à pleine poitrine, l'air large et pur, le jour glorieux et chaud qui court à flots sur la surface de la terre. Pourquoi pas? Je sais bien que tant de gens déchargent leur imagination, je ne dis pas leur cœur, de l'ennui d'une fâcheuse pitié, en se disant qu'au moins les pauvres diables ne se sont pas sentis mourir. Cruelle philosophie de l'égoïsme! Non, il doit y avoir toujours dans l'âme de ces hommes courageux qui vivent aux prises avec la mort, matelots, soldats et mineurs, comme un secret pressentiment de la fin prochaine, une amère prélibation de la destinée inconnue, ce sens des choses du lendemain qu'engourdit chez nous le scepticisme de la vie facile. L'habitude du danger n'en ôte pas pour cela la conscience. Il y a, soyez-en sûrs, sous ces rudes figures

Un journal avait annoncé dernièrement que M. Thiers accepterait l'ambassade de Londres qui lui était offerte. Nous pouvons affirmer que cette nouvelle est dénuée de tout fondement. La position politique et parlementaire de M. Thiers, est aujourd'hui tellement dessinée, que personne n'imaginera qu'il puisse rentrer aux affaires par la voie des ambassades. (CONSTITUTIONNEL.)

Un nouveau journal, le NOUVELLISTE, va commencer ce soir à paraître. Il s'annonce comme ayant pour fondateurs et patrons politiques, M. Thiers et M. Ganneron.

Les infans d'Espagne ont adressé de Toulouse de nouvelles réclamations à Louis-Philippe. On assure qu'ils insistent pour se rendre à Paris. Si nous sommes bien informés, les membres de la famille royale d'Espagne souhaiteraient habiter Meudon. (SIÈCLE.)

La reine des Belges doit arriver à Paris le 7 de ce mois. On écrit de Rheims :

La jeune Reine des Belges, fille du Roi des Français, doit, dit-on, passer par Rheims, se rendant à Paris, le 6 du mois prochain; les ordres sont déjà donnés relativement aux dispositions à prendre sur son passage. La Reine doit descendre à Fismes, chez M. Legrez, où elle dînera; elle ne fera que traverser Rheims sans s'y arrêter. On croit que des détachements de la garde nationale se porteront à la rencontre de la jeune Reine.

M. le comte de Toreno et M. le duc de Parsent sont arrivés à Paris.

La justice paraît être définitivement sur les traces des assassins de la rue du Temple. Un grand nombre de forçats libérés avaient été arrêtés depuis quelques jours, et tous, successivement, étaient confrontés avec les personnes qui avaient pu voir les coupables avant ou après la perpétration du crime. Avant-hier, au moment où un de ces forçats fut mis en présence d'une des marchandes du Temple, ancienne voisine de la victime, cette femme, saisie d'une émotion violente, se prit à fondre en larmes, et déclara reconnaître l'homme qui lui était présenté, pour un des deux individus qui étaient montés chez la femme Renault, dans l'après-midi du 5 juin. Confronté successivement avec trois autres personnes, cet homme a été reconnu également par elles, malgré les énergiques dénégations dans lesquelles il se renferma. Celui qui aurait été son complice, et qui, comme lui, serait un ancien forçat, est parvenu, jusqu'à ce moment, à se soustraire aux investigations de la police. (GAZETTE DES TRIBUNAUX.)

La police avait saisi chez un ouvrier de Rouen, le sieur Cadinot, à-peu-près cinquante paquets de serviettes damassées, sur lesquelles on voyait des fleurs de lys.

Cette affaire a été appelée à la cour d'assises de Rouen : les débats ont fait connaître que ce Cadinot, qu'on voulait faire passer pour un conspirateur, avait été condamné en 1815 comme bonapartiste; qu'en 1830 il avait publié une brochure contre Charles X et sa famille; et qu'enfin, en 1833, il avait reçu de Louis-Philippe lui-même une médaille en bronze, comme récompense de son attachement à sa personne. Cadinot a été acquitté par le jury.

Voici un exemple de l'ignorance superstitieuse qui règne encore dans quelques campagnes.

La commune de Celettes, à deux lieues de Blois, a, comme toutes les communes, un patron pris dans le calendrier. Les habitants avaient remarqué que plusieurs années, le jour ou la veille, ou le lendemain de la fête de leur patron, la gelée venait détruire leurs espérances de récolte vignicole. Cette année encore le même désastre se renouvela. Plus de doute, le saint était un méchant saint qui méritait d'être destitué. Or donc, le jour de la fête patronale du village, dimanche dernier, on alla trouver le pauvre saint de plâtre qui n'en pouvait mais, et qui, s'il eut pu parler, aurait re-

proché à ces braves gens leur incrédulité. On l'arracha de sa niche, on le mit en pièces sans miséricorde, et on jeta les restes dans la rivière, après quoi on se retira fort content de cette exécution et persuadé que les vignes ne gèleraient plus.

D'après le Bulletin Œnologique du mois de mai 1838, l'industrie de la vigne occupe une population de 2,200,000 familles qui forment 6 millions de Français ou le cinquième de la population, et elle fournit, à elle seule, le sixième de revenus de l'état et la moitié de celui des villes.

Nous avons cité, il y a quelques jours, la lettre de M. le vicomte Châteaubriand au prince Louis Napoléon, insérée dans la brochure Laity. On y trouve aussi une lettre du prince à M. Odillon-Barrot; mais on s'est abstenu de publier la réponse.

Laity a fait venir aujourd'hui M. Michel (de Bourges), qu'il a choisi pour défenseur, et il est resté avec lui assez longtemps. (Presse.)

Par un navire arrivé à Baltimore, venant de Valparaiso, d'où il a fait voile le 3 mars, on a appris que la nouvelle du blocus de Valparaiso par les Anglais n'avait pas de fondement. L'affaire qui avait donné lieu à ce bruit avait été arrangée, le gouvernement général ayant désapprouvé la conduite du gouverneur de Valparaiso.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Nous recevons des nouvelles de Madrid du 24 juin :

Le sénat a dans la séance d'hier commencé la discussion de la loi sur la dime. Deux seuls orateurs ont parlé dans cette séance, M. Martin de Los Horos qui a parlé contre la dime, et l'évêque de Cordoue qui lui a répondu par un très long discours.

Cette discussion devait être continuée le lundi 25. M. Calatrava ex-président du conseil, est le second orateur inscrit contre le projet.

La Chambre des Députés ne s'est occupée dans la séance d'hier que de la discussion sur l'instruction primaire.

Le bruit courait à Madrid que les troupes du général Narvaez ont battu et mis en déroute la bande de Palillas dans les environs de Tembleque.

La bourgeoisie est toujours stationnaire. Les bruits d'une modification ministérielle avaient été pris, mais on croit qu'ils sont sans fondement.

BELGIQUE — Bruxelles, le 2 juillet.

M. le général Goblet doit quitter Lisbonne dans les premiers jours de juillet pour être de retour ici dans le courant du mois avec sa famille. On dit que la reine Dona Maria, désirant qu'il emportât un témoignage de sa bienveillance, lui a conféré le titre de comte d'AVELAR.

De nombreux envois de matériel ont été dirigés du dépôt central d'artillerie, à Bruxelles, sur Venloo.

L'avocat de Lafosse est occupé à faire un mémoire qui renfermera plusieurs moyens de cassation; il sera distribué aux conseillers sous peu.

Le Journal de Charleroi ouvre à son bureau une souscription pour l'université libre.

Le nom de l'individu de Balzy qui a assassiné sa femme et sa belle-mère est Danloy. Il n'est pas capitaine pensionné, comme on l'avait dit, mais aubergiste et fut autrefois postillon.

Bruxelles, le 1 juillet. — (5 heures). On s'est fort peu occupé d'affaires à la Bourse. La question à l'ordre du jour était celle de savoir : s'il y a lieu de constituer un nouveau Lloyd, ou établissement destiné aux liquidations et à une réunion du soir? les avis sont partagés; il y a résistance de la part de ceux qui jugent une seconde Bourse inutile dans l'état actuel des choses, c'est-à-dire quant à la Bourse légale tous les ren-

ment : Un de ces malheureux a fumé; car la machine à air n'a cessé de fonctionner, et les lampes de Davy étaient excellentes. Dame Théorie est une imperturbable philanthrope. Elle croit à sir Humphrey Davy, comme nous croyons en Dieu. Quand elle a inventé des prisons pour la flamme et des chaudières inexplosibles, elle s'imagine avoir tout fait; puis que le feu franchisse le réseau de fer, que la chaudière vole en éclats, la voilà qui demeure interdite, mais non pas confondue. Car pour ne pas reconnaître la vanité de la puissance d'inertie qu'elle donne à la matière, elle ira chercher le mot de la catastrophe bien loin du champ où le Prométhée du siècle, la Science, recevrait de trop rudes atteintes. Mais n'entamons point d'inutiles querelles. Soixante mineurs ont été trouvés morts dans la houillère de la Vieille-Espérance. Pleurez ces pauvres martyrs de l'industrie.

Ah! l'industrie est une cruelle déesse, plus cruelle cent fois que ces monstres sanglants que le paganisme fait voltiger au-dessus des armées, soufflant la soif du carnage dans les narines des combattants. L'industrie aujourd'hui a des phalanges innombrables que chaque caprice accroit, que chaque besoin décuple. Ses Napoléon et ses Alexandre, pacifiques envahisseurs, tendent à couvrir de leurs légions de travailleurs toute la surface de la terre. Déjà le Nord est à eux. En Angleterre, en Belgique, partout de longues traînées de noire fumée défilent leurs vastes bivouacs; les hautes cheminées des fabriques hérissent les côtes, crenellent les vides, tranchent durement sur le fond verd des arbres et sur l'azur du ciel, comme les doigts décharnés d'une main noircie par le travail. Ses prophètes nous ont prédit qu'un jour viendrait où la terre ne serait plus qu'un vaste atelier, le globe qu'une immense fournaise. Oh! puis qu'il doit en être ainsi, vous avez bien fait d'abolir les supplices gothiques et l'infâme torture qui dévorait tant de misérables, vous faites bien de proclamer que la guerre est impie, vous faites bien de demeurer l'arme au bras afin d'effrayer le génie des révolutions, vous faites bien de mettre en doute le droit que de tout temps la société s'est arrogé de tuer, bien d'assainir les villes pour prévenir le retour de ces fléaux funestes qui décimaient les populations, bien de moraliser les pauvres d'esprit et de

seignements, toutes les côtes de l'étranger sont connues. L'autre parti semble réunir la majorité, il veut conserver les anciennes habitudes, en choisissant un nouveau local. La réunion de ce soir tient telle que nous l'avons annoncée hier.

La cote se ressent de l'effet de ces incidents; très peu de valeurs sont cotées. Fonds de l'Etat: dette active 2 1/2 p. c. 55 A., 5 p. c. 102 P. 4 p. c. 95 5/8 P. baisse sur ces deux derniers emprunts Société Générale titres en nom fl. 855 A. certificats au porteur émission de Paris 1760 A.; Société de Mutualité 1180 (118) A.; Société de Commerce 1520 (152) A.; Chemin de fer: Sambre et Meuse 94 1/2 (472) 50 A.; Cologne 1005 A. Société Linière de Gand 1025 (102 1/2); Emprunt de la ville très ferme 98 A.

L'actif espagnol a eu sa part d'indifférence, il a été coté 21 3/4 et P., sans affaires.

Marché aux huiles nul.
Anvers, deux heures 3/4. — Par voie télégraphique. Ardois 21 9/16 5/8 sans affaires; Banque de l'Industrie 115 1/2 114 1/2. Londres de samedi vient sans variation.

LIÈGE, LE 3 JUILLET.

Les journaux français entretiennent, à l'envi, leurs lecteurs des divisions qui prétendument ont éclaté en Belgique, depuis que l'on a reçu la nouvelle de l'adhésion du roi Guillaume au traité du 15 novembre. Nous ne comprenons pas d'abord comment il était possible de prendre ainsi le change sur les véritables dispositions de la Belgique et de se tromper aussi grossièrement sur la situation des esprits. Mais une phrase de l'avertissement placé en tête de la brochure de M. de Potter, qui, à ce qu'il paraît, a été répandue avec profusion en France, nous a donné l'explication de cette erreur. On y lit: La presse politique s'est occupée, depuis quelques semaines, avec un redoublement d'activité, des débats d'ordre intérieur qui menacent de dégénérer en discordes civiles.

Il faut avouer que l'éditeur de cet opuscule a bien mal choisi son tems et bien mal envisagé les événements qui se passent chez nous pour se livrer à des prévisions aussi sinistres et les exprimer avec un semblable ton d'assurance. C'est au moment où les journaux patriotes ont suspendu toute hostilité contre le pouvoir, et ajourné leurs débats sur les questions d'ordre intérieur qui pourraient susciter des embarras au gouvernement et diviser l'opinion publique, qu'on feint de redouter les conséquences de leur polémique, et qu'on signale des dangers dont l'ombre même a disparu!

Que l'on jette, en effet, un coup-d'œil sur le pays. Partout règne la tranquillité et la confiance dans l'avenir. Aux démonstrations énergiques qui avaient pour but de prouver à l'étranger l'attachement sincère de nos populations à la cause belge, a succédé un calme complet qui n'est interrompu que par les vociférations de nos ennemis contre l'attitude noble et digne de la Belgique, et par des provocations impuissantes à la révolte qui pour tout résultat ne soulèvent que la risée. Le travail et le pain ne manquent nulle part. L'industrie poursuit le cours de ses vastes entreprises. L'aisance et la prospérité se répandent de plus en plus, et la perspective d'une magnifique récolte ajoute encore à la sécurité générale. Aussi toutes les inquiétudes se sont-elles dissipées devant ces faits auxquels la conclusion récente de l'emprunt de trente-sept millions est venue imprimer une sanction nouvelle.

Il s'est glissé quelques erreurs dans les renseignements donnés par un journal de cette ville, et que nous avons reproduits, relativement à l'expertise du pont de la Boverie. Bien loin de différer sur le point de savoir s'il y a lieu de prohiber la circulation, après les réparations indiquées, les trois experts s'accordent à dire que cette circulation pourra avoir lieu sans danger IMMÉDIAT après l'achèvement des travaux; un seul estime que l'état du pont sera alors tel qu'on n'aura plus rien à craindre même dans un avenir éloigné. Un autre pense que, par l'amaigrissement excessif des pierres qui ont été employées à la construction, les piles continueront à se détériorer, et que, d'épaufrures en épaufrures, le pont tout entier s'éroulera tôt ou tard. Le troisième, tout en penchant pour la viabilité du pont, croit qu'on ne pourra avoir une opinion certaine sur sa durée qu'après que l'on aura constaté, pendant un mois ou deux, l'effet produit par le passage continu des gros charriots. Du reste, les experts déclarent unanimement que la qualité des pierres est mauvaise et que la partie supérieure du massif de la culée qui a cédé, a un mètre de moins en hauteur et en profondeur, que ne l'indiquait le plan dressé par M. Moreau et approuvé par le ministère.

Nous avons signalé, il y a quelques tems, un inconvénient assez grave qui résultait, pour les voyageurs, de la fixation mal combinée des heures de départ d'Ans pour Bruxelles et

de Bruxelles pour Liège. Les convois qui partaient d'ici étaient toujours obligés d'attendre à Tirlemont, pendant une demie heure, quelquefois une heure, l'arrivée des convois de Bruxelles. Pour épargner aux voyageurs l'ennui d'une semblable attente, nous avons conseillé au gouvernement de changer les heures, et de fixer les départs d'Ans de manière à ce que les convois de Liège et de Bruxelles pussent se rencontrer à la même heure à Tirlemont. Nous voyons avec une vive satisfaction que le gouvernement a compris à son tour la nécessité de cette modification et que, par un arrêté que nous publions plus bas, il a décidé qu'à dater de demain les départs d'Ans auront lieu à sept heures du matin, à onze heures et demie, et à cinq heures de l'après-midi. C'est une amélioration évidente dont le public saura gré à M. Nothomb.

Aujourd'hui a eu lieu, à 11 heures, l'ouverture de la session du conseil provincial de 1838; l'exposé de la situation administrative de la province a été distribué aux membres. M. Nivard, doyen d'âge, occupe le fauteuil; M. Lhonouet et Vandestein fils, siègent comme secrétaires; M. le gouverneur a prononcé un discours que nous reproduirons demain. Au moment où nous mettons sous presse, les commissions nommées sont occupées à vérifier les pouvoirs des membres nouvellement élus.

Le *Moniteur* d'hier matin contient d'importantes mesures d'organisation, tant des travaux que de l'administration du chemin de fer. Ces mesures complètent le système que M. le ministre des travaux publics cherche à introduire depuis un an, système de hiérarchie et de régularité, sans lequel la grande entreprise nationale aurait pu finir par être compromise.

Il faut croire que M. de Ridder était devenu un obstacle à une réorganisation dont le besoin se faisait sentir depuis longtemps, puisque ses fonctions sont confiées à d'autres ingénieurs. (Indépendant.)

La Comédie française vient de recevoir à l'unanimité une tragédie, intitulée: LES GLADIATEURS. L'auteur est M^{me} Altenheim, fille de M. Soumet, de l'Académie française. Elle n'a encore que 22 ans.

Nous apprenons que l'exploitation du charbonnage de Wandre est remise en pleine activité.

Hier la 14^e batterie d'artillerie est partie de Liège pour le polygone de Braschaet; la 15^e batterie a dû quitter Louvain, également aujourd'hui, pour la même direction. Cette année toutes les batteries appartenant au 3^e régiment d'artillerie se rendront successivement aux tirs d'exercice à Beverloo ou à Braschaet.

Deux foudrards ont été volés dimanche au parterre de notre théâtre. Nous espérons que la police prendra de mesures en conséquence pour les représentations ultérieures de la troupe de M^{me} Corrége.

On lit dans l'*Écho du Luxembourg*:

«Mardi prochain aura lieu la réunion du conseil provincial. Nous avons lieu de croire que la session sera bien remplie, et que des résultats satisfaisants seront obtenus.

La question politique attirera l'attention. Nous sommes persuadés que le conseil prouvera par plus d'un acte de répugnance que lui inspire l'exécution des 24 articles.

La presse n'a rien dit jusqu'ici d'une étrange et déplorable erreur commise aux dernières élections provinciales. On est parvenu, nous ne savons comment, à surprendre la confiance des électeurs en faveur d'un homme (M. de Tornaco) qui, il y a quelques années, a porté les armes contre son pays, s'est fait le champion de la maison d'Orange, a arboré le drapeau de la contre-révolution, et, placé à la tête d'une bande d'aventuriers, a entrepris une expédition qui a échoué heureusement contre le patriotisme de la population, mais qui n'a pas moins coûté la vie à plusieurs de nos concitoyens. L'élection d'un pareil candidat est un fait d'autant plus inexplicable, qu'elle a eu lieu dans une province, dont l'aversion pour la restauration et dont l'attachement à la Belgique sont attestés par de nombreuses et récentes démonstrations. Ne serait-il pas étrange qu'un partisan avoué de la maison d'Orange représentât une pareille province et qu'il exerçât un tel mandat en vertu de ces mêmes institutions qu'il a tenté de détruire à main armée? Heureusement la validité de son élection est plus que contestable.

D'après l'article 38 de la loi provinciale, nul n'est éligible s'il n'est Belge de naissance ou au moyen de la naturalisation. Mais en vertu de l'article 21 du code civil, le Belge qui,

de féaux toujours prêts à rompre leurs dignes, toujours prêts à s'élever sur lui, à le saisir, à l'étreindre, à l'étouffer, à le consumer. Le feu, le gaz, la vapeur, les cuves de liquide bouillant, les ruisseaux de métal en fusion suspendent sur lui la terreur des plus effroyables supplices de la barbarie. Et il faut qu'il en soit ainsi.

Un moment, les théoriciens, ces alchimistes de notre époque, ont cru qu'un jour viendrait où la machine remplacerait l'homme; c'était leur pierre philosophale à eux. Ils ont vu qu'il faut renoncer à ce fol espoir. La machine, loin de repousser l'homme, appelle l'homme. Elle n'a pas plus détrôné l'ouvrier que le canon n'a supplanté le soldat. Elle n'a au service de l'homme que des jambes et des bras. C'est un géant sans yeux et sans cerveau qu'il faut conduire, à qui l'on doit tracer ses ordres, à qui l'on doit mettre le doigt sur le métier, à qui l'on doit porter les aliments à la bouche. Plus elle souffle, plus elle sue, plus aussi elle a besoin d'aides et de serviteurs. Les alchimistes n'avaient pu enlever au soleil un rayon de sa lumière; les théoriciens n'ont pu prendre à l'homme un rayon de sa volonté. J'en rends grâce au ciel au nom de la dignité de l'homme. On a pu dire: la machine représente tant de chevaux; Dieu merci, ce blasphème n'a pas été prononcé: elle représente tant de créatures faites à l'image de Dieu.

Si je vous dis ceci, ce n'est point pour élever la voix contre l'industrie. L'activité humaine s'est tournée du côté de la matière. C'est qu'il fallait qu'il en fût ainsi; c'est qu'il fallait qu'un jour vint où se bien vêtir, se bien chauffer, se bien nourrir fût le but et la fin de toutes les spéculations du génie moderne. A quoi bon s'emporter contre Watt? A quoi d'ailleurs ont servi les anathèmes lancés contre Schwartz, contre Guttemberg? La poudre, ce féau, fut peut-être un bienfait, la presse, ce bienfait, fut souvent un féau. La vapeur est un bienfait, un féau tout à la fois; un bienfait pour nous, un féau pour le peuple. Car c'est pour jeter la pâture aux machines qui nous éclairaient, aux machines qui nous habillaient, aux machines de plaisance même qui font jaillir l'eau dans les bassins de nos parcs, que les ouvriers de la houillère de la Vieille-Espérance sont morts. Dans ce pays de Liège où l'on vit presqu'autant sous le sol que dessus, les riches veines de houille suffisent à peine à nourrir

sans autorisation du Roi, prend du service militaire chez l'étranger, perd la qualité de Belge. Tel est le cas dans lequel se trouve l'homme dont nous nous occupons. Il a pris les armes contre la Belgique; il s'est fait chef hollandais, il a mis son bras et son épée au service de la maison d'Orange, il a levé et commandé un corps de troupes pour rétablir dans sa patrie la domination de l'étranger. Il a donc perdu la qualité de Belge. Il n'est pas apte à siéger dans un conseil provincial. Nous soumettons cette observation à l'Assemblée qui aura à statuer sur la validité de ces titres électoraux.

OBSERVATEUR.

— On lit dans le *Commerce Belge*:

On dit que des questions très-importantes ont été examinées hier en conseil des ministres; avant de partir, S. M. a voulu fixer différents points de la politique extérieure. On dit aussi que la nomination des bourgmestre et échevins de la ville de Bruxelles a été définitivement décidée et l'arrêté signé. Comme on devait s'y attendre, et parce qu'il n'était pas possible de faire autrement sans amener de nouvelles complications, les membres du collège ont été réintégrés dans les fonctions qu'ils occupaient avant leur démission.

— On répète de nouveau, dans un article du Rhin, adressé à la GAZETTE D'AUSSBOURG, sous la date du 24 juin, que la France, bien que faisant des représentations en faveur de la Belgique, ne s'écarte cependant pas des 24 articles, quant au territoire, au sujet duquel elle est parfaitement d'accord avec les autres grandes puissances. Les relations entre la Russie et le roi des Français, ajoute-t-on, sont devenues beaucoup plus amicales, depuis le séjour que l'empereur a fait à Berlin. Le séjour des princes français en cette ville avait déjà rendu les dispositions meilleures dans les hautes régions, et on parle même aujourd'hui d'une lettre envoyée de Berlin à Paris, et dans laquelle on félicite le roi Louis-Philippe de ses intentions sages et pacifiques. Entretiens, il pourrait bien s'écouler encore deux mois avant que la conférence de Londres se réunisse; mais ses travaux seront à-peu-près réglés à l'avance.

— M. le colonel Pletinckx, commandant de Namur, est arrivé ce matin à Bruxelles où il a été appelé par le gouvernement au sujet du conflit qui s'est élevé entre lui et l'autorité communale.

— On répand le bruit que les patriotes exilés ont formé un complot contre la vie de l'empereur de Russie pendant son dernier voyage de Saint-Petersbourg à Berlin; il est à désirer que cette nouvelle ne soit pas vraie. Toutefois il est certain que la police en a arrêté dix ou douze qui ayant obtenu de faux passeports, étaient venus à Berlin pour épier les mouvements de l'empereur. Comme l'on observe le plus grand secret pour tout ce qui concerne les Polonais rebelles, il n'est permis que d'espérer que ce bruit sera reconnu faux.

— Au musée britannique de Londres, on peut voir un vieux pamphlet français, publié il y a deux cent soixante-dix ans, qui traite des propriétés de l'asphalte et des moyens de l'utiliser avantageusement. C'est une preuve certaine que rien n'est nouveau sous le soleil.

— On a reçu à Londres des nouvelles du Canada. A son arrivée à Québec, lord Durham a publié une proclamation dans laquelle, en sa qualité de gouverneur de la colonie, il exprime le désir d'amener les esprits à une conciliation générale et promet d'y contribuer de tous ses efforts. Les partisans d'une réforme éclairée et loyale, dit lord Durham, peuvent compter sur ma protection; mais ceux qui par la violence chercheraient à troubler l'ordre me verront également disposés à les faire rentrer dans le devoir par la force militaire dont je suis investi.

On a arrêté, mais jusqu'ici sans preuves bien évidentes, plusieurs individus qu'on suppose avoir pris part à l'incendie du bâtiment anglais le ROBERT PEEL.

Un autre paquebot appelé TÉLÉGRAPH a été pillé encore par une bande d'individus qu'on n'a pu reconnaître, et qui ont fait usage de leurs armes sans heureusement blesser personne.

Tous les efforts des mécontents dans le Canada paraissent tendre maintenant à faire naître des motifs d'hostilités ou du moins d'agression entre l'Angleterre et les Etats-Unis.

— La GAZETTE UNIVERSELLE D'AUSSBOURG, dans son n^o du 29 juin, donne un assez long aperçu de la manière lumineuse dont M. Dumortier a traité la question de la dette dans son excellent travail sur les 24 articles.

Cet objet, dit le correspondant de la feuille allemande, est assez important pour ne pas être perdu de vue et mérite d'être développé dans tous ses détails.

Cet article est terminé en ces termes:

Les Léviathans de fer et de cuivre de ces gigantesques ateliers de Seraing et d'Andenne qui font la gloire de la Belgique. Tous les jours une population plus nombreuse s'enfonçait dans les puits pour fouiller le trésor. Là, la terre a vraiment de vivantes entrailles. Là-dessous on respire; là-dessous aussi, hélas! on expire!

Donc puisqu'il faut qu'il en soit ainsi, plus que jamais suivez les lois conservatrices de la divine charité. Car plus que jamais, le peuple a besoin de vous. Vous le voyez bien, le peuple a toujours souffert, et toujours il souffrira. Vous déplacez ses douleurs, mais vous ne les anéantissez point. Enclouez vos canons, démontez vos échafauds: ne croyez pas que la dime de la mort en soit moindre. Le peuple lui donnera toujours la part la plus large et la plus précieuse de son sang. C'est pourquoi, c'est en quoi, à nos yeux, à nous qui ne sommes ni philanthrope ni républicain, il est vraiment sacré, il nous semble vraiment le but de toutes les améliorations sociales. Nous ne demanderons jamais pour lui seulement des droits ou seulement du pain. Des droits l'égareront, du pain l'abrutit. Nous ne cesserons de vous répéter à grands cris: Soyez sa providence. Ce qu'il faut, lui, vous ne pourriez le faire. Sauriez-vous mourir pour lui, comme il meurt vous? Du haut de ces bavardes tribunes qui se sont plantées partout en Europe vis-à-vis des gouvernements, d'où préchent ces orateurs-marrons qui disputent la parole aux orateurs jurés de la nation, vous entendez parler d'un peuple qui veut être électeur et député, d'un peuple qui soupire après 95, qui gémit sous le joug des tyrans, qui débouchera par le coin de la place, si vous ne faites un bâillon d'or à son représentant de rencontre; ce n'est point de ce peuple-là qu'il s'agit. Nous sommes fort peu touchés de ces sortes de fictions, fâcheux corollaires du régime constitutionnel.

Le peuple dont je vous parle, c'est celui qui travaille silencieusement dix heures par jour dans de méphitiques ateliers, qui s'engouffre courageusement dans les galeries de nos mines, chauffe ces volcans de briques qu'on nomme hauts-fourneaux, distille le mercure de ses veines absorbent la subtilité et mortelle vapeur, respire au bord de la cuve où les acides les plus corrosifs sont en ébullition. Ce sont les soldats de la grande armée de l'industrie. Ceux-là combattent, c'est-à-dire travaillent

« Il n'est pas d'homme bien pensant en Belgique, qui ne sente toute l'injustice d'un semblable partage, et il est du devoir du gouvernement de s'opposer de toutes ses forces à ce qu'il soit mis à exécution.

Les représentations de la Belgique, avant l'acceptation des 24 articles, n'ont pas été prises en considération; on peut dire même qu'on ne lui a pas laissé le temps de les formuler.

La Belgique, il est vrai, a donné son adhésion à ce traité, mais elle ne l'a fait que poussée par la force des circonstances; d'ailleurs il n'est jamais trop tard de donner cours à la justice.

On lit dans le Courrier Belge :

Les craintes manifestées par la presse et par le public de voir une solution de continuité dans les chemins de fer à la station d'Ans ne se réaliseraient pas, en adoptant le système de courbes *Laignel* avec lesquelles on tournerait facilement les accidents de terrain par une route sensiblement courbe.

Les essais faits par les commissions de l'institut des ponts-et-chaussées et de la chambre des députés de France, ne laissent aucun doute sur la bonté du système, et sa réussite même à une vitesse de douze lieues par heure.

L'économie serait considérable en ce que, non-seulement à Ans, mais encore sur toute la ligne de Liège à Verviers, on éviterait les accidents de terrain, qui obligent ou à combler des vallées, ou à percer des souterrains; on abrègerait par là de beaucoup le temps pour la construction et on épargnerait au trésor plusieurs millions; on ne courrait pas la chance de se voir arrêté à chaque instant par les difficultés que l'on peut rencontrer en perçant les souterrains, par la nature même du sol, ce que ne peuvent prévoir messieurs les ingénieurs chargés du travail.

Il est à espérer que le corps du génie des ponts-et-chaussées accordera à l'importateur l'autorisation de faire des essais, en présence d'une commission, après lesquels on pourra, sans crainte, adopter ce système pour ces localités, puisque son emploi ne nécessite aucun changement, ni dans le matériel, ni dans les chemins de fer déjà exécutés.

LAGOUTE DELACROIX.

Il y a quelque temps, une nouvelle voiture a parcouru le chemin de fer de Londres à Birmingham; cette voiture est un véritable bureau de poste, car elle reçoit les lettres et les distribue dans les différentes stations de la ligne. Cependant la marche du train ayant été considérablement retardée par la nécessité de s'arrêter pour prendre et remettre les sacs contenant les lettres, cette difficulté a enfin été surmontée par une invention qui vient d'être soumise par son auteur à l'administration des postes, et d'après laquelle on échange les sacs à chaque station sans causer le plus léger retard au convoi. Une expérience qui vient d'être faite il y a quelques jours, en présence des directeurs des postes et des ingénieurs de la compagnie a parfaitement réussi et a prouvé que, par le nouveau plan, les sacs peuvent être échangés sans danger, sans difficulté et d'une manière certaine, quelque rapide que soit la marche du convoi sur le chemin de fer. Plusieurs fois, l'épreuve a été faite et a parfaitement réussi, le convoi allant d'une vitesse de 30 milles à l'heure.

TIRAGE DE LA DETTE DIFFÉRÉE D'ESPAGNE 1854,
qui a eu lieu à Madrid le 16 juin 1858.

Sont sortis pour être convertis en ACTIVE les séries et numéros suivants :

Série A. liv. st.	42 10	N ^{os} 1505 à 2253
» B. » »	85	» 11918 15000
» C. » »	170	» 5755 4168
» D. » »	255	» 2005 2535
» E. » »	510	» 2921 5503
» F. » »	1020	» 1 514

La deuxième édition du *Sun*, imprimée en lettres d'or, publie le portrait de la reine, surmonté de la couronne et des mots : Dieu garde ! et suivi d'un fac-simile de la signature de la reine Victoria R. Ce journal trace ensuite le portrait de la reine en ces termes :

« Sa très-gracieuse majesté est la fille unique du duc de Kent, quatrième fils de Georges III et de la duchesse de Kent, sœur de Léopold, roi des Belges. Elle est née le 24 mai 1819, et elle a atteint l'âge (dix-huit ans) requis par la loi pour pouvoir prendre en mains les rênes de l'état, dans le mois qui a précédé son avènement au trône à la mort de

silencieusement. Quand ils ne meurent pas avant l'âge, faute de la part d'air et de soleil que Dieu a distribuée à tout homme, ils ne nous révèlent leur existence que par d'effroyables maux. Les uns ont péri, calcinés jusqu'aux os sous une avalanche de vapeur; les autres ont été emportés dans un torrent de cuivre; ceux-là, horrible à raconter! ont été broyés par l'incessante rotation de la machine, et quand on a cherché leurs restes pour les ensevelir, on n'a plus retrouvé que des débris qui n'avaient plus de forme humaine; ceux-ci enfin, jeunes gens, vieillards, ont péri, par une belle soirée d'été, loin du jour, loin de l'air, sous les pieds des hommes, dans le creux d'une veine de houille, dans la fente du tronçonnage ou le coin de l'industrie s'enfoncée. C'est pour eux que je vous demande de réserver votre pitié, votre charité, votre providence.

Votre pitié! Elle leur est acquise. Vous avez frémi, vous avez pleuré. Soixante ouvriers sont morts. Les survivants ont été sublimes. Les uns sont redescendus dans le gouffre, aussitôt revenus à la vie, pour sauver leurs frères. Les autres, les femmes, les enfants des pauvres victimes se sont accroupis autour des cadavres, gémissant, leur disant, morts, ce qu'ils leur auraient dit, moribonds. On vous a dit qu'il s'était élevé alors un grand tumulte; on a fait apparaître au milieu de cette scène pathétique le spectre de l'émeute. Il n'en est rien. Le peuple dont je vous parle n'est pas le peuple des journaux, vous dis-je, c'est le peuple réel. Il a beaucoup pleuré, puis il s'est résigné, puis il est retourné au travail. Ce peuple là est bien beau, n'est-ce pas? Plaignons-le, mais admirons-le aussi.

Votre charité! Grâce au ciel, le cri de Rama ne s'est pas fait entendre en vain. Grâce au ciel les dons affluent, la pitié fructueuse abonde. Donnez, donnez de toutes parts. Donnez des deux mains. Hâtez-vous de payer votre dette. Le peuple compte sur vous dans ces grandes misères; tout présage qu'il n'aura pas compté en vain. Ne mesurez point la somme aux besoins des victimes. Le nécessaire, c'est la dette; le superflu, c'est le bienfait. Des milliers d'ouvriers vous regardent à cette heure de solennelle souffrance. Il faut qu'il soit bien convaincu, en cette circonstance, que vous le couvrez sans cesse de votre fraternelle sollicitude;

Guillaume-le-Réformiste, le 20 juillet 1857. Aujourd'hui, jour mémorable, S. M. a été couronnée; elle règne maintenant à tous les titres légitimes possibles sur un peuple fidèle et dévoué. Jusqu'à son avènement au trône, la reine a mené une vie modeste sous les auspices de sa mère qui, abandonnant sa patrie, s'est consacrée toute entière aux soins de l'éducation de sa fille pour rendre la reine digne de la haute position à laquelle l'appelait sa naissance.

« Depuis le peu de temps que règne S. M., elle a parfaitement justifié la conduite de cette mère tendre et éclairée, « sous les auspices de laquelle, disait la Reine elle-même, j'ai appris dès mon bas âge à respecter et à chérir la constitution de ma patrie. » La première fois que, dans une séance mémorable, elle parut devant le conseil le jour de son avènement, passant de l'obscurité de la vie privée à l'accomplissement de ses hautes fonctions, elle a agi de manière à se concilier tous les suffrages. « Elle a fait espérer, disait sir R. Peel, qu'elle serait destinée à régner heureusement sur son peuple et glorieusement pour elle. Il est en elle, « ajoutait l'orateur, un je ne sais quoi que ni l'art ni l'expérience ne saurait donner, et qui ne peut provenir que « d'une nature élevée et généreuse. »

S. M. a complètement réalisé les espérances qu'avaient fait concevoir à tous ses sujets son éducation si soignée et sa conduite à son avènement. S. M. s'est toujours montrée empressée de voir son peuple; et dans deux occasions elle a ouvert et clos le Parlement en personne. Un des plus mémorables événements depuis son avènement, a été la grande fête que lui a offerte la cité de Londres en novembre dernier, et que S. M. a honorée de sa présence. Tous ceux qui ont eu l'occasion d'approcher de S. M. parlent avec ravissement de son affabilité et de son aménité; jamais un malheureux, ayant des titres à la bienveillance royale, n'a fait un appel en vain à S. M. Nous n'avons pas besoin de parler des traits et du physique de la reine; le beau portrait que nous offrons au public en dit plus à cet égard que nous n'en pourrions dire dans une colonne. Nous ferons remarquer cependant que S. M. n'est pas grande, quoique gracieuse dans ses mouvements.

« On dit que S. M. est bonne musicienne et qu'elle est aussi profondément versée dans les langues modernes que dans l'étude des sciences qui, comme la botanique, conviennent à une dame accomplie. Depuis son avènement, elle s'est constamment montrée la protectrice généreuse des théâtres et des beaux-arts; et elle a déjà beaucoup fait pour leur rendre en Angleterre la splendeur qui les entourait au temps d'Elisabeth. »

ACTES DU GOUVERNEMENT.

Un arrêté royal du 1^{er} juillet, porte ce qui suit :
Notre ministre des travaux publics est autorisé à confier à un ou plusieurs membres du corps des ponts et chaussées les services jusqu'à aujourd'hui confiés, en vertu de nos arrêtés du 31 juillet 1854 et du 26 mai 1857, au sieur Gustave de Ridder, ingénieur en chef de deuxième classe au corps des ponts et chaussées, ainsi que le service des stations.

Par arrêté du même jour, le ministre des travaux publics dispose ce qui suit :

Vu l'arrêté royal du 29 août 1851, organique du corps des ponts et chaussées, et notamment les dispositions relatives à la surveillance des travaux de l'état; vu l'arrêté royal du 31 janvier 1858, instituant un conseil administratif du chemin de fer; usant d'ailleurs des pouvoirs qui lui sont donnés par l'art. 1^{er} de l'arrêté en date de ce jour et par l'arrêté royal du 26 juillet 1854; considérant qu'il est indispensable qu'il y ait entre le ministre et ses agents d'exécution des intermédiaires chargés de constater de quelle manière l'exécution a eu lieu, arrête :

Dispositions générales.

Art. 1^{er}. Les travaux du chemin de fer, y compris l'entretien, sont soumis à la même surveillance que les autres travaux de l'état.

Art. 2. En ce qui concerne l'exploitation, il sera fait, une fois par mois, une inspection générale par le conseil administratif et de plus des inspections particulières, soit par le conseil, soit par son président, d'après les instructions du ministre.

Art. 3. Une commission spéciale sera chargée de recevoir les locomotives et les autres parties importantes du matériel.

Dispositions transitoires.

Art. 4. L'état actuel du chemin de fer, des travaux

qu'il ne meurt pas oublié dans un coin, sans secours, sans pitié, comme on le lui prêchait sans cesse. Voyez : ils n'ont pas attendu vos dons; ils sont retournés au travail, à la mort. Ils ont fait leur devoir; faites le vôtre.

Votre providence! Oh! ceci exige un cœur plus intelligent, plus que de la pitié, de la volonté. L'aumône n'est que la moitié de son œuvre sublime. Soyez la providence des travailleurs. Chaque grande catastrophe vous avertit que, si l'amour de ceux qui souffrent ne vous manque pas, la volonté de prévenir les souffrances est engourdie encore dans vos cœurs. Que l'événement de la Vieille-Espérance vous serve d'enseignement. Oublier les erreurs dont les disputes religieuses et politiques ont vicié votre jugement et n'en appelez qu'à votre cœur. Je ne mets point en jeu votre intérêt; car c'est la punition de l'égoïsme de ne voir qu'à la loupe et de ne jamais embrasser l'ensemble des choses. Ecoutez : l'activité humaine s'est portée dans la voie du travail manuel. Un fait s'est révélé, qui grandit sans cesse d'importance. Le siècle a intronisé l'industrie; hier, on disait : la Philosophie, avant-hier : la Réforme; de notre temps, on dit : l'Industrie! Vous faites tous les jours des lois; qu'avez vous fait pour elle? Peu ou pas grand chose. Votre suprême étude est de raccommoier le passé pour le faire servir tel quel au présent. Mais vous n'organisez point encore l'avenir. On vous l'a dit à propos de cette catastrophe : les travailleurs sont morts au champ d'honneur; ils ont droit à la reconnaissance nationale. Et cependant vous, nation, que pouvez-vous faire pour les soldats de l'Industrie? Des souscriptions. Vous, gouvernement, que pouvez vous donner? Une aumône. Faites les souscriptions, donnez l'aumône. C'est bien. Mais je cherche les asiles pour les veuves, les écoles pour les orphelins. Les avez-vous votés, les avez-vous bâtis? Où est le Louis XIV qui appela l'art à construire le temple des Invalides de l'Industrie? Ne me parlez point des caisses d'épargne. Il n'est point de superflu pour l'ouvrier entre le dur travail du jour et le dur travail du lendemain. Mettez, je l'ai déjà dit ailleurs, mettez vous-mêmes à la caisse d'épargne pour le peuple.

Prélevez la dime sur le salaire fort; payez de vos deniers sur le salaire faible. Ne me dites point non plus que c'est au fabricant que l'œuvre en-

d'art et des stations sera constaté par une inspection extraordinaire.

Art. 5. Il sera dressé un inventaire du matériel.

Par arrêtés ministériels en date du 1^{er} juillet :

Le sieur Noël, ingénieur en chef directeur est chargé de l'achèvement du chemin de fer de Gand à Bruges et à Ostende; le sieur Groetaers, ingénieur de première classe, faisant fonctions d'ingénieur en chef, est chargé du service des moyens d'exploitation du chemin de fer.

Ce service comprend en outre l'entretien des sections précédemment confiées au sieur de Ridder. La résidence du sieur Groetaers est fixée à Malines.

Par disposition du ministre des travaux publics de la même date, revu l'arrêté du 18 mars dernier, réglant les heures de départ des convois des points extrêmes du chemin de fer pendant la période d'été; revu les avis insérés dans les numéros 87 et 159 du *Moniteur*, concernant les départs d'Ans (Liège) et pour Ans; considérant que par la déclivité du terrain, les convois partis d'Ans arrivent généralement aux lieux de croisement 20 à 25 minutes avant les convois arrivant de Malines, arrête :

A dater du 5 juillet, les départs d'Ans pour Malines, Bruxelles, Anvers et Gand auront lieu à 7 heures du matin, à 11 heures 30 minutes du matin et à 5 heures de relevée.

COURSES DE CHEVAUX.

La commission des courses informe le public que les courses de chevaux auront lieu cette année, les mercredi 15 et vendredi 17 août prochain, chaque jour à deux heures de relevée. Six prix seront décernés aux vainqueurs, savoir :

PREMIER JOUR.

1^o Course de chevaux nés et élevés en Belgique. — Prix : 1,500 francs, plus 100 fr. à fournir par les concurrents pour chaque cheval entrant en lice.

2^o Course de chevaux de selle montés par le propriétaire ou un amateur. — Prix : une selle anglaise avec bride et mors, plus 15 frs. à fournir par les concurrents pour chaque cheval entrant en lice.

3^o Course de chevaux de toutes races. — Prix : 5,000 frs., plus 100 frs. à fournir par les concurrents pour chaque cheval entrant en lice.

SECOND JOUR.

4^o Course dite la Poule. — Prix : 800 frs., plus 100 frs. à fournir par les concurrents pour chaque cheval entrant en lice.

5^o Course de chevaux nés et élevés sur le continent, à laquelle sont admis les chevaux nés ou élevés en Belgique. — Prix : 2,000 frs., plus 100 frs. à fournir par les concurrents. Le second arrivé retire sa mise.

6^o Course de chevaux de toutes races. — Prix : un vase en vermeil.

Le terrain sera mis à la disposition des personnes qui veulent faire courir à partir du 9 août prochain.

Fait à Liège, le 27 juin 1858.

Le président de la commission, N. HANQUET.

SOCIÉTÉ POUR L'ENCOURAGEMENT DES BEAUX-ARTS.

La commission a l'honneur d'informer MM. les sociétaires et actionnaires que le tirage de la loterie aura lieu jeudi prochain, 5 juillet, à 4 heures de relevée.

Le président, L. JAMME.

Le secrétaire, GUILLERY.

FOIRE AUX LAINES.

Le collège des bourgmestres et échevins donne avis au public que la foire annuelle aux laines sera tenue cette année, comme de coutume, à partir du 5^o mardi de juillet (17), pour durer jusques inclus le samedi 21, au local de la place St-Barthélemi et à proximité de l'entrepôt, où un plancher est disposé pour recevoir les laines, le cas échéant.

Aux termes du règlement adopté pour cette foire, en date du 19 avril 1827 (bulletin municipal n^o 86), il est à observer :

1^o Qu'il n'est rien payé pour les places occupées pendant la tenue de la foire;

2^o Que les laines expédiées pour la foire peuvent être déposées dans des magasins particuliers ou gratuitement à l'entrepôt des taxes municipales pendant 15 jours.

A l'hôtel-de-ville, en séance, le 20 juin 1858.

Le président, F. PIERCOT.

richit à pensionner l'ouvrier qui s'est tué pour lui à la peine. Le fabricant est trop souvent égoïste, comme l'ouvrier est imprévoyant. C'est l'affaire de la société tout entière; c'est l'affaire du gouvernement. A quoi nous servirait d'être gavalanchés, sans cela? Vous pensionnez les soldats, parce qu'ils meurent pour vous; pensionnez les ouvriers, ils meurent aussi pour vous. L'un absorbe, l'autre produit, tous deux en attendant la mort. Quel est le plus digne de votre providence? Les gouvernements ont distribué leur travail en départements. L'un représente le fisc, l'autre l'administration; celui-là la corvée, celui-ci la milice. Il n'y a point encore de ministre de l'industrie. C'est que les travailleurs ne sont point enrégimentés encore par l'état. Dans les empires despotiques, tout homme est soldat, tout homme a son numéro classé dans des cadres que le caprice du maître peut remplir. Chez nous, tout homme est travailleur, et s'il est des travailleurs individuels que l'état peut abandonner à leur propre destinée, il en est d'autres, le plus grand nombre, à la tête desquels il devrait se placer, afin que ceux qui suent, afin que ceux qui souffrent vivent en lui un chef, un général, une providence. Nous avons détruit les corporations du passé, institutions isolées, privilégiées parce qu'elles étaient isolées, éparpillement de la société, parquée dans ses fortresses, nécessaires au moyen-âge. Faisons pour l'industrie ce que nous avons fait pour la politique. Cherchons et trouvons le tout des fractions que le passé avait formées. Voilà tout le secret de la révolution de 89, considérée comme régénération. Liez le travailleur au fabricant, le fabricant au travailleur, les travailleurs entr'eux, les fabricans entr'eux. Soyez, vous gouvernement, le sommet de la pyramide industrielle. Quand vous chargerez d'élever les enfants, de protéger les veuves, de soutenir les vieillards, les travailleurs mourront en sécurité, comme meurent vos soldats. On a écrit la table des Droits de l'Homme, et on l'a brisée comme inutile. On a écrit les Droits du Citoyen; il est à espérer qu'on n'y regrettera plus rien. Il reste à écrire les Droits du Travailleur. Quand vous l'aurez fait, les travailleurs ne vous demanderont plus rien. Jusqu'à ce jour, qui viendra nécessairement tôt ou tard, les invalides, les orphelins et les veuves des ouvriers seront réduits à vous demander l'aumône. Donc, la charité, s'il vous plaît, pour les victimes de la catastrophe du 22 juillet.

(Indépendant.)

E. R.

VILLE DE LIÈGE. — PATENTES.

Le collège des bourgmestre et échevins, invite les contribuables qui n'ont pas encore retiré leurs feuilles de patente pour l'exercice de 1858 à se présenter à cet effet au bureau de répartiteurs, qui est ouvert depuis 9 heures du matin jusqu'à midi. Le délai fixé expirant fin juillet, les patentes qui n'auraient pas été retirées à cette époque, seront remises à domicile par les porteurs de contraintes auxquels il devra être payé 21 centimes pour chaque patente.

A l'hôtel-de-ville, le 29 juin 1858.

Le président, J. J. Tilman.

Arrosement dans les Temps de Chaleur.

Le collège des bourgmestre et échevins, vu l'art. 10 du règlement communal du 29 décembre 1855, portant : « Dans les tems de chaleur et aussitôt que l'avertissement public en aura été donné, les habitants seront tenus d'arroser ou de faire arroser, dans les limites prescrites pour le balayage, la partie de la voie publique située devant leurs maisons ou propriétés. L'administration indique les heures d'arrosement. »

Informe les habitants qu'à partir de la publication du présent avis l'arrosement susdit devra avoir lieu chaque jour, à moins de pluie suffisante, savoir : le matin de 10 à 11 heures et l'après-dîner de 2 à 5 heures.

MM. les commissaires de police ont été chargés d'assurer l'exécution de cette obligation.

A l'hôtel-de-ville, le 29 juin 1858.

Le président, J.-J. TILMAN.

Le collège des bourgmestre et échevins, vu la délibération du conseil communal, du 25 de ce mois, par laquelle il a adopté les plans de la rectification des rues de l'Agneau, des Fossés, près de la porte Vivignis et du passage qui communique de la place de la Comédie et celle de St-Jean ; Arrête :

Les plans indiquant les rectifications projetées resteront déposés au secrétariat de la ville pendant quinze jours. Les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance et faire, dans ce délai, telles observations qu'elles jugeront utiles.

Le présent sera inséré dans les feuilles publiques et affiché tant sous le perron de l'hôtel-de-ville qu'aux portes des églises St-Denis, Ste-Foi et St-Jean.

A l'hôtel-de-ville, le 29 juin 1858.

Le président, J.-J. TILMAN.

ETAT CIVIL DE LIÈGE DU 1er JUILLET.

Décès : 1 garçon, 1 femme, savoir :
Thérèse Chevron, sans profession, âgée de 45 ans, rue St-Denis, épouse en 2^e noces de Joseph Dehuy.

Du 2. — Naissances, 7 garçons, 8 filles.
Décès : 2 garç., 2 filles, 1 homme, 2 femmes, savoir :
Jean Baptiste Verley, mineur, au bataillon sapeurs-mineurs, âgé de 28 ans, en garnison en cette ville. — Marie Gertrude Collard, cabaretière, âgée de 55 ans, rue sur les Foulons, veuve de Henri Delsaux. — Catherine Culot, sans profession, âgée de 47 ans, rue St-Jean, veuve de Charles Nicolas-Guil. Jos. Guillot.

ANNONCES.

CHEVAL de SELLE à VENDRE rue St. Séverin, n° 55. 965

AVIS INTÉRESSANT.

Le 7 Juillet 1858,

Définitivement et irrévocablement, aura lieu à Vienne, sous la surveillance du Gouvernement, le tirage

DE LA VENTE PAR ACTIONS

Riche Domaine Seigneurial N. 116,

PRES DE ZNAIM, AVEC TOUTES DEPENDANCES,

Belle Campagne Lichtenberg N. 97,

EN AVANT DE VIENNE,

DE DEUX GRANDS ET SUPERBES JARDINS,

Taxés juridiquement à UN MILLION 815,250 florins valeur de Vienne,

ET

DE LA GRANDE TERRE FRANCHE DE RIBNY N. 3,

en MORAVIE, avec Jardin, Maison, Champs, Prés, Forêt, etc., d'une valeur de fl. 200,081 35,

V. de V.

Les 25.586 gains accessoires en argent, consistent en florins 20,000, 10,000, 9,000, 8,000, 7,000, 6,000, 5,500, 4,600, 4,000, 3,000, 2,000, 1,000, etc.

PRIX D'UNE ACTION-ORIGINALE : 20 FRANCS.

Pour frs. 120, sept actions dont 1 rouge; pour 200 francs, 15 actions dont 2 rouges; et pour 500 frs, 20 actions dont trois rouges. Le moindre gain, sur d'une action rouge, est de 5 florins V. de V., mais elles jouissent de l'avantage essentiel de participer à un tirage spécial de 2.200 primes, dont la principale est la GRANDE TERRE FRANCHE DE RIBNY; et la moindre de 10 fls. V. de Vienne.

Le paiement peut se faire en remises sur notre ville, Paris, Bruxelles, etc., ou contre notre mandat après réception des actions; en s'adressant directement à la maison soussignée, qui est principalement chargée de cette entreprise, on reçoit, franc de port, les actions, prospectus français, ainsi qu'à son temps le bulletin officiel de tous les numéros gagnans.

Ecrire sans affranchir.

J.-N. TRIER et Comp.

Banquiers et receveurs généraux à Francfort-sur-Mein.

UNE BONNE NOURRICE de la campagne désire se PLACER. S'adresser faubourg St-Gilles, n° 542.

ADJUDICATION DEFINITIVE
ET SANS
faculté de surenchérir

Le notaire BIAR, résidant à Liège, donne avis que le 2 JUILLET 1858, jour fixé pour l'adjudication préparatoire de

LA BELLE
PROPRIÉTÉ

OU EST ETABLI LE

PENSIONNAT DE St-SERVAIS, A LIÈGE, le prix qui en a été offert s'est élevé à la somme de CENT QUARANTE MILLE FRANCS.

Cette propriété, dont on peut voir le détail dans les n° des 14, 25 et 28 juin dernier, sera réexposée et adjugée définitivement et sans faculté de surenchérir, le MERCREDI 18 JUILLET courant, à 10 heures du matin, en l'étude dudit notaire, sur la mise à prix de frs. 140.000.

Immédiatement après, le même notaire exposera aussi en adjudication définitive, la BELLE MAISON de COMMERCE située audit Liège, faisant le coin de la rue Vinave-d'He et de la place St-Paul, sur la mise à prix de frs. 25.000.

On peut traiter de gré-à-gré jusqu'au jour de la mise en adjudication. S'adresser au notaire BIAR, dépositaire des titres de propriété et des plans figuratifs.

VENTE

DE
3 PARCELLES DE BIENS COMMUNAUX,
A CELLES.

LUNDI 9 JUILLET 1858, à 3 heures après-dîner,
Au domicile de la veuve Pierre ROBERT, cabaretière, à Celles, l'administration communale du même lieu, en vertu d'un arrêté royal du 6 juin dernier, fera procéder

A LA VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

ET A L'EXTINCTION DES FEUX

de 3 pièces de terre,

Appartenant à ladite commune, sises au lieu dit Fays contenant, savoir :

La 1^{re}. 22 ares 08 centiares.
La 2^{me}. 10 ares 85 »
Et la 3^{me}. 25 ares 20 »

S'adresser à M^e JAMOULLE, notaire, pour connaître les conditions.

SOCIÉTÉ ANONYME

POUR LA FILATURE DU LIN A LA MÉCANIQUE

ETABLIE A MALINES.

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION, aux termes de l'article 55 des statuts, a l'honneur d'informer Messieurs les actionnaires que le DEUXIÈME VERSEMENT montant à cinq pour cent des actions dont ils sont porteurs, devra être effectué le 16 JUILLET prochain, de neuf à deux heures, soit chez le soussigné, soit chez Monsieur Frédéric DE SAUVAGE, l'un des administrateurs, rue Féronstrée, à Liège.

Les mêmes bureaux seront ouverts le 15 et le 14 JUILLET, aux mêmes heures, pour la convenance des actionnaires qui désireraient se libérer avant le jour indiqué.

Bruxelles le 28 juin 1858. L'administrateur gérant,
Signé, DE LA COURT,
Chaussée de Laeken, n° 154. 946

BOURSES.

LONDRES, LE 30 JUIN.

5 ^e c ^o consolidés.	95 1/4	Différées	8 5/4
BELGE. 1852, c. d.	102 1/2	Passives	5
Hol. Dette active.	55 1/4	RUSSE.	80
PORTUG. 5 p. c.	56	BRÉSIL.	80
Id. 5 p. c.	24	MEXICAINS 6 p. c.	24 1/8
Esp. Emp. 1854.	21 7/8		

ANVERS, LE 2 JUILLET.

ANVERS. Det. act.	104 1/2	A PRUSSE. Em. à Berl.	114 1/2	P
Det. diff.	48 1/4	A NAPLES. Cert. Fal.	95 5/8	A
Empr. de 48 mill.	102 1/8	P ET. ROM. Lev. 1852.	101 3/4	A
Id. de 50 mill.	95 1/4	P Cert. à A. 1854.	101	A
HOLL. Dette act.	—			
Rente rembours.	—	CHANGES.		
AUTRICHE. Métall.	106 5/4	A Amsterd. C. jours.	1/2 c ^o p.	
Lots de fl. 100.	511	A Id. 3 mois.	—	
» fl. 250.	454	A Rotterd. C. jours.	1/2 c ^o p.	
» fl. 500.	750	A Id. 3 mois.	—	
POLOG. Lots fl. 500.	116	P Paris. C. jours.	4/8 av.	
» » fl. 500.	157	A Id. 3 mois.	7/8 o ^o p.	
BRÉS. Em. L. 1854.	79 7/8	P Londres. C. jours.	40/1	
ESPAGNE. Ardoin.	21 5/8	A Id. 3 mois.	40/1	
Dette passiv. 1854.	—	P Id. 3 mois.	35 7/8	
» Différée.	6	A Francfort. C. jours.	35 1/2	
DANEMARC. E. Not.	95 1/2	A Id. 3 mois.	35 1/2	
Dito à L.	74 7/8	P Bruxelles et Gand.	1/8	

RÉSUMÉ DE LA BOURSE DU 2 JUILLET

On a fait peu d'affaires en active espagnole à la bourse de ce jour et le cours n'a pas varié : ouv. 21 5/8 et reste cours.
Primes au 9/10 courant 22 0/0 et 1/4 cours.
Actions de la Banque de l'Industrie ouvert 112 1/4 1/2 5/4 115 et reste papier 115 à demain.
Primes à un mois 115 0/0 dont 2 0/0 argent.

BRUXELLES, LE 2 JUILLET.

Dette active 2 1/2	55	A Brasseries.	99	P
Emp. Rothschild.	102	P Tapis.	—	
Fin courant.	102	P Fer d'Ougrée.	—	
Emp. de 50 mill.	95 5/8	P Mutualité.	118	A
Fin courant.	95 5/8	P S. C. Bruges.	—	
Emp. de 1852 (4).	98	A Monceaux.	—	
Act de la Soc. G.	855	A Act. Réunies.	—	
Emp. de Paris.	1760	A Borinage.	—	
S. de Comm. de c.	152	A Bouyoux.	—	
B. de Belgique.	—	Papeterie.	—	
C. de S. et Oise.	—	Lits de Fer.	—	
Hauts-Fourneaux.	—	Luxembourg.	—	
Banque Foncière.	—	Civile.	—	
Idem.	—	Herve.	—	
Fleuu.	195	A Ch. de Fer de Col.	1005	A
Hornu.	—	Ch. de B. M. et B.	—	
Sclessin.	—	Asphalt.	—	
Soc. Nationale.	—	Holl. Dette active.	54	
Levant du Fleuu.	—	Losrenten inscrit.	100	
Ougrée.	—	Autriche. Métalliq.	106 1/4	
Sars-Longscham.	—	Naples. C. Falcon.	94	
Chemin de Fer.	—	Espagne. Ardoin.	21 5/4 et	P
Vennes.	—	Fin courant.	—	
St-Léonard.	—	Prime un mois.	—	
Chatelineau.	—	Différée de 1859.	—	
Verreries.	—	Idem de 1855.	—	
Betteraves.	—	Passives.	—	
Verr. de Charl.	—	Brésil. E. de Roth.	79 5/4	A
L'Espérance.	—	Rome. E. de 1854.	102	P

PLACE D'ANVERS, LE 2 JUILLET.

Café. — Cette fête a été par continuation fort calme. Nous n'avons aujourd'hui aucune transaction digne d'être mentionnée.
Cire. — 16 futailles cire jaune ont été traitées à prix inconnu.
Riz. — On a cité inexactement dans la revue de ce jour, le prix pour les 500 tierçons Caroline traités samedi, celui réellement payé n'est pas bien connu.
Sucre brut. — Il s'est traité 120 caisses Havane blond à f. 18 1/4 pavillon étranger.

PORT D'ANVERS. — ARRIVAGES DU 2 JUILLET.

Le koff han. 5 gezusters, v. d'Emden, ch. d'avoine.
La galléasse mecklemb. Triton, v. de Memel, ch. de bois.
» Renata, v. de »
Le schooner belge Industry, v. de Hambourg, ch. de café, cuivre et cire.
Le bateau à vapeur belge Antwerpen, v. de Londres, ch. de coton, tabac, riz et 85 passagers et 5 voitures.
Le brick wisnarien Spéculation, v. de Riga, ch. de graine de lin.
Le schooner anglais Mastery, v. de la Havane, ch. de sucre.

MARCHÉ DE LIÈGE DU 2 JUILLET 1858.

Froment, l'hectolitre.	fr. 20 85.
Seigle, idem.	13 79.

Imprimerie de J.-Bte Nossent, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège.